



AMAP LES CERISIERS
Association pour le maintien de l'Agriculture Paysanne

1 Avenue Camille Claudel // 66400 – Céret
amapcerisiers@gmail.com

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e),

Mme / M. :

Né(e) le :

Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr).

.....

Annexe à l'attestation de déplacement dérogatoire

En qualité d'adhérent.e d'une association de soutien aux paysans locaux – je me déplace pour récupérer une livraison alimentaire de première nécessité -

La livraison des produits de l'AMAP Les Cerisiers répond aux critères suivants :

- Circuits courts / producteurs locaux livrent eux-mêmes sans intermédiaires ;
- Point de livraison à la ferme :
> chez Patrick BRICAULT > Chemin de la Pave > 66490 St-Jean-Pla-de-Corts ;
- Livraison réservée aux seuls adhérents (locaux) – Pas de communication au grand public ;
- Produits alimentaires frais ;
- Uniquement sur commande / contrats d'engagement prépayés ;
- Pas d'échange d'argent ;
- Respect des consignes sanitaires en vigueur.

Fait à, le...../...../2020

(signature)